

Fonctionnement du groupe scolaire du 6 au 9 avril 2021

Madame, Monsieur, Chers parents,

Suite aux annonces du Président de la République et à notre précédente communication, nous revenons vers vous afin de vous détailler le fonctionnement du groupe scolaire sur les semaines à venir.

Dans les trois prochaines semaines, un accueil des enfants sera effectué **uniquement pour les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie** dont la liste est établit ci-dessous :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage et de vaccination ;
- Les agents des services de l'Etat chargés de la gestion de la crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux ainsi que des établissements associatifs et publics ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires ;
- Les forces de sécurité intérieure.

Pour la semaine du 6 au 9 avril, les services de garderies, de cantine et de centre aéré du mercredi sont maintenus. L'accueil sur le temps scolaire (de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30) est assuré selon les modalités à venir définies par les directeurs des écoles. Pour plus d'informations, veuillez contacter les directeurs :

- Ecole maternelle : 04.42.04.66.32 ou 06.67.16.48.21 / ce.0132463g@aix-marseille.fr
- Ecole élémentaire : 04.42.04.64.33 ou 06.50.44.76.13 / ce.0131126d@ac-aix-marseille.fr

Concernant le centre aéré du mercredi, si vous souhaitez solliciter ce service, veuillez contacter Monsieur Anthony TRIC par mail (centre-aere@mairie-stsavournin.fr) ou par téléphone (07.86.27.76.29).

Pour finir, nous vous rappelons que ce service d'accueil nécessite une organisation lourde pour la collectivité puisqu'il s'agira de mobiliser au minimum 5 agents municipaux hors personnels enseignants. Dans cette optique, nous vous demandons de veiller à ce que vous n'ayez aucune autre solution de garde.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, Chers parents, nos sincères salutations.

Monsieur le Maire / Le service scolaire

Fonctionnement des vacances anticipées du 12 au 23 avril 2021

Madame, Monsieur, Chers parents,

Suite à la communication au sujet du fonctionnement de la semaine prochaine, nous revenons vers vous afin de vous apporter des éléments sur le fonctionnement des vacances anticipées du 12 au 23 avril 2021.

Durant cette période de vacances, un accueil des enfants sera effectué sous la forme d'un centre aéré **uniquement pour les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie** dont la liste est établit ci-dessous :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage et de vaccination ;
- Les agents des services de l'Etat chargés de la gestion de la crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux ainsi que des établissements associatifs et publics ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires ;
- Les forces de sécurité intérieure.

Cet accueil sera effectué en respectant l'intégralité des critères suivants :

- 1- L'un des 2 parents doit exercer une des professions mentionnée sur la liste ci-dessus ;
- 2- Vous n'avez aucune possibilité d'organisation familiale (un des deux parents en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les plus jeunes...) ;
- 3- Chacun des 2 parents devra remplir une attestation sur l'honneur (cf. pièce jointe) ;
- 4- Le parent considéré comme professionnel indispensable, comme le second parent, devra fournir un justificatif de son employeur attestant de sa situation professionnelle.

Pour cette période, Monsieur Anthony TRIC réceptionnera l'intégralité des demandes d'inscription au centre aéré. Ces demandes doivent être faites par mail **uniquement** à l'adresse suivante : centre-aere@mairie-stsavournin.fr. Veuillez indiquer dans votre demande les éléments suivants :

- NOM et Prénom de vos enfants ;
- Jours souhaités de garde ;
- Attestions complétées pour chaque parent ;
- Justificatif(s) professionnel(s) du (des) parent(s) dit(s) de profession indispensable.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre Monsieur TRIC par téléphone au 07.86.27.76.29.

Sans le respect de ces critères, l'enfant ne sera pas accueilli. Si la collectivité fera preuve de souplesse pour répondre à vos sollicitations, il est impératif que ces dernières soient transmises dans les plus brefs délais et sans modifications récurrentes.

Pour finir, nous vous rappelons que ce service d'accueil nécessite une organisation lourde pour la collectivité puisqu'il s'agira de mobiliser au minimum 5 agents municipaux hors personnels enseignants. Dans cette optique, nous vous demandons de veiller à ce que vous n'ayez aucune autre solution de garde.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, Chers parents, nos sincères salutations.

Monsieur le Maire / Le service scolaire